

PROGRAMME

« Techniques et pratiques de la paie »

Objectifs

- Acquérir le vocabulaire spécifique à la paie
- Payer en conformité avec les obligations réglementaires et conventionnelles
- Maîtriser les assiettes des charges sociales et fiscales
- Déterminer les règles de calcul des cotisations sociales
- Réitérer les calculs des montants inscrits sur les bulletins de paie
- Sécuriser le solde de tout compte

Programme

1^{ère} Journée :

- Matin : **La détermination du salaire brut**
 - *Les avantages en espèce et les avantages en nature*
 - ***La rémunération de la présence en fonction de l'ARTT :***
 - Notion de mensualisation, de lissage, et distinction compteur temps et compteur paie
 - Les modes de rémunération du travail à temps plein : paiement des heures normales, des heures excédentaires et des heures supplémentaires
- Après-midi :
 - Les modes de rémunération du travail à temps partiel : paiement des heures normales, des heures excédentaires et des heures complémentaires
 - La rémunération des astreintes
 - La paie des salariés en forfait annuel en jours
- ***La rémunération des absences***
 - Le calcul de la retenue salariale pour absence : les seules méthodes validées par la jurisprudence
 - Les congés payés : règle du maintien de salaire ou du dixième
 - La maladie, l'accident du travail et la maternité : calculs des IJ de sécurité sociale et du complément de salaire (méthodes de calcul du salaire brut ou du salaire net), les techniques de la subrogation, l'alignement sur le net

2^{ème} Journée :

- Matin : **La détermination du salaire net**
 - Les assiettes plafonnées : tranches A, B ou C, proratisation, réduction
 - La régularisation mensuelle progressive des assiettes plafonnées
- Après-midi :
 - Les règles de calcul des cotisations sociales et fiscales (non-cadres et cadres) (URSSAF, pôle emploi, AGIRC-ARRCO, ...)
 - Les bases CSG/CRDS et forfait social 8%
 - L'exonération partielle des heures supplémentaires et des heures complémentaires
 - La réduction Fillon

3^{ème} Journée :

- **Matin : La détermination du salaire net à payer**

- **Les retenues sur salaire net des :**

- Acomptes : obligations, plafonds mensuels ou annuels
- Avances : échéances, formalisation
- Prêts : encadrement stricte, le rôle du CSE

- **Le mécanisme de la saisie arrêt :**

- Les 3 types de saisie
- L'application du barème
- L'ordre des priorités

Le solde de tout compte

- L'annualisation et le compte individuel de compensation (CIC) en cas de départ en cours d'année

- **Après-midi :**

- Le préavis, les heures pour recherche d'emploi, l'indemnité compensatrice de congés payés
- Les indemnités de départ (calcul, charges sociales et fiscales) :
 - L'indemnité de licenciement
 - Les indemnités de départ volontaire à la retraite de mise à la retraite
 - L'indemnité de rupture conventionnelle
 - L'indemnité de précarité des CDD
 - L'indemnité transactionnelle
- Les documents obligatoires de fin de contrat de travail

Public concerné (1) :

Responsable paie et administration du personnel, gestionnaire paie.

Stagiaire : minimum 4 stagiaires / maximum 8 stagiaires

Intervenant : **Louis-Philippe BICHON**, avocat en droit social et spécialiste du droit de la paie

Modalités de déroulement :

- **Date :** 12, 13 et 14 février 2024 (de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00)
- **Durée :** 3 jours (21 heures)
- **Lieu :** A déterminer

Tarif : 470 € HT/ jour, repas compris (en inter)

En cas d'intra, nous consulter.

Pré-requis :

Pas de pré-requis

Méthodes et moyens Pédagogiques :

- Alternance de théorie et de pratique
- Echanges et discussions
- Exercices et cas pratiques

Modalités d'évaluation et validation des acquis :

- Questionnaire auto-évaluation du/de la stagiaire
- Questionnaire à choix multiples (QCM)
- Certificat de réalisation et attestation de fin de formation (objectifs, nature, durée de l'action et résultat de l'évaluation des acquis)
- Evaluation à chaud.

Modalités de suivi :

Feuille d'émargement

(1) GESTRH est attentif au projet de formation de toute personne. Si vous êtes en situation de handicap, contactez-nous pour l'analyse de l'adaptation des modalités de l'action de formation.